

COMPTE-RENDU REUNION A LA REGION 01/02/2012

Présents :

Alain CLABAUT (Région Rhône-Alpes)
Julien SEMELET (Région Rhône-Alpes)

Jean ANDRÉ (REFORA)
Christophe CHAUVIN (IRSTEA)
Marc FUHR (IRSTEA)
Ornella KRISTO (Association BMAF)
Elsa LIBIS (REFORA)
Magali ROSSI (WWF)

L'objectif de la réunion était de présenter les projets touchant aux forêts à haute valeur écologique en Rhône-Alpes : synthèse sur les forêts remarquables par Ornella Kristo, projet FRENE par Elsa Libis et programme forêts anciennes du WWF par Magali Rossi.

La réunion commence par un tour de table où chacun présente son projet, et la Région ses attentes (les présentations des projets ne sont pas retranscrites ici : voir les sites du [REFORA](#) et du [WWF](#))

La Région est déjà intervenue sur de petits projets mais est maintenant intéressée par une opération réellement régionale. Pour la période 2012-2013, la priorité est donnée aux réflexions sur la Trame verte et bleue (TVB), le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la Stratégie de création des aires protégées (SCAP). Dans ce cadre-là, la Région fait savoir qu'elle dispose de peu d'informations sur la fonctionnalité des forêts vis-à-vis du réseau TVB. La synthèse des connaissances sur ce sujet est donc urgente.

La trame verte et bleue intègre des réservoirs de biodiversité et des corridors. A priori les vieilles forêts correspondent davantage aux réservoirs. Mais la Région a des attentes sur les deux points.

Financements

- Pour les projets locaux, c'est aux porteurs de projets de négocier avec la Région.

Mode de fonctionnement habituel : négociation d'une enveloppe pour 3 ans, avec un programme précis revu chaque année. Pour la FRAPNA par exemple, il y a une négociation avec la FRAPNA Région, qui redistribue ensuite aux FRAPNA locales.

Par ailleurs, des contrats territoriaux peuvent être développés sur des projets qui s'inscrivent dans une cohérence locale. Ils sont pour l'instant peu utilisés pour un territoire aussi grand qu'un département, mais cela est envisageable (un contrat pour les zones humides en Savoie a déjà été mis en place). Le maître d'ouvrage doit apporter une partie du financement (souvent 20%). Les financements peuvent être répartis entre plusieurs maîtres d'ouvrage et un coordinateur. Les conseils généraux sont souvent co-financiers.

Il s'agit des contrats de rivière (non concernés), de corridor écologique et de biodiversité. Par exemple pour un contrat corridor, il devra intégrer les quatre volets détaillés ici :

- intégration dans les documents d'urbanisme de sites à préserver (les communes peuvent être financées)
- travaux (passages à faune, restauration de milieux)
- études
- sensibilisation/animation.

Ce n'est donc pas forcément un outil de financement très facile à mettre en place, mais reste possible.

- Pour la coordination régionale

Si le REFORA veut demander un financement à la Région (pour continuer l'animation du FRENE et des autres projets sur les forêts remarquables), il faut :

- définir les missions à effectuer (précision de la Région : de préférence intégrer l'ensemble des projets et pas seulement le FRENE.
- en tirer la quantité de travail correspondante pour le REFORA (homme/jour)
- calculer le coût total
- proposer un plan de financement éventuellement pluriannuel

S'inscrire dans la SCAP et le SRCE

Le REFORA n'est pas officiellement intégré à la réflexion SCAP. En revanche Irstea est présent au CSRPN en la personne de Christophe Chauvin, qui pourra faire le lien avec le REFORA.

Pour le SRCE, les structures représentées lors de la réunion n'ont pas non plus été consultées, hormis Irstea via Sylvie Vanpeene.

- Demandes de la région dans le cadre de l'élaboration du SRCE :
 - besoin d'informations à court terme (5-6 mois) pour définir le SRCE. Le MNHN a dressé une liste de 80 espèces déterminantes. Quels types de forêts leur sont favorables ? Quelles forêts permettent leur passage (perméabilité) ? Quelle naturalité restaurer, de quelle façon ?
 - besoin d'études fonctionnelles sur la dispersion/dynamique des espèces ciblées (moyen terme : dans le SRCE il peut être dit que des études supplémentaires doivent être menées dans les prochaines années)

Pour les milieux agricoles la réflexion est déjà bien avancée, il faudrait faire de même pour les forêts.

Des discussions qui suivent il ressort qu'Irstea est sûrement la structure la plus à même de répondre aux attentes de la Région sur le volet « fonctionnalité des forêts comme corridors ».

- Élaboration du SRCE :

- Le SRCE doit être présenté fin 2012 (donc très bientôt) et sera révisé tous les 5 ans. Un Copil interne à la Région (J. Semelet, Emilie Duhéron pour la forêt) a constitué le comité régional TVB, pour suivre son élaboration. A la DREAL, le service de référence est le service API (Aménagement Paysage Infrastructures) de Séverine Bourgeois, en connexion avec le service environnement de Jean-Luc Carrio (notamment Marc Châtelain, ex-ONF).

- Le comité régional TVB compte 122 membres, et est présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional.

Il se compose de plusieurs collègues (établissements publics, scientifiques, usagers, associations de protection, etc.)

La composition du comité a été arrêtée, et il se réunit pour la première fois le 8 février 2012.

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-trames-verte-et-r352.html>

Un groupe plus restreint (une sorte de bureau) sera consulté plus fréquemment pour une meilleure réactivité. Trois structures doivent être choisies dans chaque collège pour faire partie de ce groupe : appel à candidature de la Région, qui choisira parmi les propositions. Pour l'instant peu se sont portés candidats, et la Région pense devoir proposer elle-même les membres de ce comité de coordination (ou comité technique).

Des groupes d'experts sont également consultés (sans faire partie du CRTVB) : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, trame bleue, corridors aériens. Ils traitent des problèmes de méthodologie (quelle taille doivent faire les réservoirs, comment les répartir, etc.).

D'autres groupes d'experts pourront être consultés sur des thématiques particulières.

- Pour chaque zone biogéographique, des consultations locales auront lieu. Les cartes seront présentées et tout le monde pourra réagir : les documents présentés ne seront pas définitifs.

- Le SRCE devra être intégré aux documents d'urbanisme (attention la TVB est définie à une échelle 1/100 000, donc assez peu précise). Cela le différencie de la trame définie dans le RERA (réseau écologique de Rhône-Alpes), qui n'avait qu'une vocation informative.

La Région a la volonté d'inscrire des objectifs concrets dans ce SRCE.

Bases de données

La Région semble être le porteur de projet approprié pour ce qui concerne le rassemblement des données, dans l'idée de définir et d'appliquer les politiques territoriales/régionales (SRCE et SCAP)

Un travail est déjà en cours, avec la constitution de trois « pôles » :

- flore-habitat (le seul vraiment développé pour l'instant, porté par le CBNA)
- faune
- gestion des milieux naturels (les données sur les forêts remarquables pourraient s'inscrire dans ce pôle encore inexistant).

Ces pôles ont pour objectif de centraliser les données, les homogénéiser et les mettre à disposition.

Conclusion rôles Irstea/REFORA/WWF/Autres

Irstea va réfléchir à un projet pouvant répondre aux besoins de la région en termes d'information pour le SRCE (perméabilité des forêts etc.). Une synthèse bibliographique sera réalisée, financée par la Région. (Nota : finalement le lien a été fait par Irstea avec une étude nationale en cours au GIP-ECOFOR).

Le réseau FRENE se structurera en trois volets Connaître, Etendre le réseau, Communiquer. Ces trois volets font appel pour partie au REFORA pour le pilotage général et pour des missions spécifiques (base de données, documents d'engagement, interventions et formations etc.), et pour partie à des structures locales naturalistes et aux structures d'animation et de gestion forestière.

Concernant les structures naturalistes locales, une difficulté provient de ce que les conventions avec le Conseil Régional sont pluri-annuelles. En attendant la renégociation de l'enveloppe globale, il faudra étudier l'intégration du volet FRENE dans les conventions en cours, qui sont actuellement le cadre des études locales envisagées.